

# « QU'AS-TU FAIT DE TON FRÈRE ? »

EXTRAIT DU RAPPORT UN MONDE TORTIONNAIRE  
PUBLIÉ PAR L'ACAT-FRANCE EN 2021



## « QU'AS-TU FAIT DE TON FRÈRE ? »

PAR LA COMMISSION THÉOLOGIE DE L'ACAT-FRANCE

Les « peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants » (TCID) n'atteignent pas seulement ceux qui les subissent. Ils sont aussi la conséquence d'une perte du sens de l'humanité chez ceux qui les pratiquent. Encore plus largement et profondément, comme l'ensemble de ce rapport veut le montrer, ils sont le signe que cette perte du sens de l'humanité affecte l'ensemble de la société qui les tolère. En les laissant pratiquer en son sein, une telle société met en cause, du même coup, la dignité humaine que nous partageons tous. Une dignité humaine qui nous interdit de traiter qui que ce soit, et pour quelque motif que ce soit, de façon « inhumaine ou dégradante ». Quand de telles pratiques sont tolérées dans des commissariats<sup>1</sup>, des prisons, des centres de rétention, ou jusque dans des Ehpad, cela signifie que c'est dans toute la société que se perd le sens de la dignité humaine et que cela s'étend à tous les domaines de la vie sociale. Ces pratiques ne sont pas sans lien avec les violences au quotidien, les insultes, les agressions (particulièrement dans les médias et sur les réseaux sociaux où tout semble permis en termes d'agressivité). Il y a aussi un lien avec le détournement de légitimes manifestations publiques de protestation en violences destructrices ou avec les attaques contre des édifices religieux, quelle que soit la confession dont ils relèvent. Il ne faut pas se leurrer : toutes ces manifestations de violence, au premier rang desquelles les TCID, sont le signe d'une grave perte du sens de l'autre. Il n'y a pas si loin qu'on croit entre agonir quelqu'un d'insultes et avoir le désir de le tuer, comme le met en lumière l'Évangile (Matthieu, 5, 21-22).

Il est alors indispensable de lutter contre cette déshumanisation, en tant qu'êtres humains et en tant que citoyens. C'est là aussi notre responsabilité en tant que croyants et en tant que chrétiens, car « la conviction commune aux juifs, aux chrétiens et aux musulmans, donc à toute la génération d'Abraham, est que nous sommes créés à l'image de Dieu. Les mots "être nés" de la Déclaration [universelle des droits de l'homme], nous les lisons comme "créés". Notre capacité à relier le "être nés libres et égaux" à "être créés enfants de Dieu" est le lieu de notre témoignage, en conjonction avec d'autres qui donneront une signification différente à ce "être nés"<sup>2</sup> ».

Pour un regard croyant, les TCID, en tant que facteurs de déshumanisation, atteignent rien moins que Dieu lui-même : c'est notre ressemblance avec lui qui est alors bafouée en celui qui les subit, comme elle est oubliée par celui qui les pratique. La volonté de Dieu, selon le message biblique, est que nous vivions ensemble sur la base de notre commune ressemblance avec lui et que toutes nos relations humaines expriment et favorisent cette ressemblance : qu'elles soient donc empreintes de cette dignité qui nous vient de lui.

© ACAT-France / avril 2023

Interdiction de reproduire ou publier ce document sur tout autre support sans une autorisation écrite de la direction nationale de l'ACAT-France

Photo de couverture : ©Stringer Image - stock.adobe.com



Si quelqu'un s'est rendu coupable par des actes mauvais, il est nécessaire de sanctionner cette faute. Pour autant, sa dignité demeure et sa culpabilité ne justifie jamais que la sanction s'accompagne d'une négation de cette dignité. Tout au contraire, la sanction doit avoir pour but de l'amener à revenir à un comportement conforme à cette dignité qui est la sienne. Tel est le message de l'Évangile qui invite les chrétiens à comprendre et à agir selon plusieurs lignes.

#### « ALLER CHERCHER LA BREBIS PERDUE » (LUC, 15, 4)

Face à la culpabilité des autres, notre attitude spontanée sera le plus souvent de condamner et d'exclure la personne. Avec en sous-entendu que non seulement la personne coupable doit être sévèrement punie, mais aussi que cela dit ce qu'elle « est » : « c'est un voleur », « c'est un assassin ». Ce faisant, nous désignons non plus seulement l'acte commis, mais la personne même qui est coupable. Cela justifie alors que lui soient appliqués des « traitements inhumains ou dégradants » : ceux-ci signifient, au sens fort, qu'elle ne peut plus être considérée comme un être humain, que la société, les autres, ne la considèrent plus comme digne de faire partie de l'humanité.

Pour le Christ, tout au contraire, et cela est caractéristique de son enseignement comme de son comportement, toute personne qui s'est rendue coupable d'un acte mauvais, et plus encore qui s'est installée dans une situation de péché, est à regarder comme un « malade » à guérir. Le Christ se dit lui-même « médecin », venu précisément pour cela : « Guérir les malades » (Matthieu, 9, 12-13).

Il s'agit donc, devant toute personne coupable, non pas de la « condamner » (c'est-à-dire de la « damner » avec tous ceux à mettre en enfer) ni même de la « juger ». Il est indispensable de nommer et de juger les actes pour ce qu'ils sont. Les actes, oui, mais la personne, non. À la femme qu'on amène à Jésus alors qu'on l'a surprise en flagrant délit d'adultère, il dit : « Je ne te condamne pas. Va et désormais ne pêche plus » (Jean, 8, 11). Oui, elle a commis une faute grave, l'adultère, mais elle n'est pas une « femme-adultère ». Autrement dit, l'acte est *coupable*, mais la personne reste *capable* d'humanité. Et au lieu de lui rendre alors inhumanité pour inhumanité, il s'agit tout au contraire de l'aider à revenir à un comportement humain. La dignité humaine est attachée à la personne, elle ne dépend pas des actes commis. Et plus l'acte est grave, plus il est nécessaire de venir en aide à la personne qui s'en est rendue coupable. C'est sa capacité humaine que les institutions judiciaires et que chacun de nous a pour responsabilité d'aider à restaurer.

C'est pourquoi le Christ regarde cette personne comme une « brebis égarée » (Luc, 15, 3-7). Comme un « bon berger », il va alors partir à sa recherche et, une fois qu'il l'aura rejointe là où elle s'est mise elle-même à l'écart des autres par son comportement inhumain, il la ramènera sur ses épaules jusqu'au bercail commun. Telle est aujourd'hui l'attitude de celles et ceux qui vont rejoindre les personnes en prison : membres de tant d'associations, assistantes sociales, membres des aumôneries, visiteurs de prison ; c'est souvent aussi l'attitude du personnel pénitentiaire. Telle devrait être tout autant l'attitude de l'ensemble de la société à l'égard de ces personnes : aider les personnes condamnées à se reconstruire. Or tout au contraire, l'opinion publique voit facilement l'emprisonnement comme une exclusion de ces personnes, signifiant symboliquement qu'elles sont exclues de la condition humaine : c'est bien ce que signifient les TCID. Ce n'est donc pas seulement la cruauté de ces traitements qu'il s'agit de combattre, mais leur signification profonde : ce sont des actes de déshumanisation.

Le message évangélique, complètement à l'opposé de cette attitude de déshumanisation, nous parle de « sauver ceux qui sont perdus » (Matthieu, 18, 11). Au lieu de les enfoncer davantage dans leurs comportements inhumains en les traitant à notre tour de façon déshumanisante, il s'agit de redoubler d'humanité à leur égard. Notre but doit être de les aider à reprendre conscience de leur propre humanité et à se conduire à nouveau humainement : au bénéfice de ceux qui ont été victimes de leurs actes inhumains, de la société qui ne peut laisser commettre de tels actes, mais qui a besoin d'eux et de leur humanité, et pour eux-mêmes, afin qu'ils retrouvent le bonheur de se conduire humainement.

#### « SUIS-JE LE GARDIEN DE MON FRÈRE ? » (GENÈSE, 4, 9)

Cette question de Caïn « suis-je le gardien de mon frère ? » en réponse à Dieu qui vient de lui demander « qu'as-tu fait de ton frère ? », beaucoup, aujourd'hui, dans notre société où l'individualisme narcissique tend à devenir la règle, la poseraient à leur tour quand on leur parle des *autres*. Toute notre société se bâtit sur cet individualisme, y compris en matière de droits de l'homme, de plus en plus considérés et vécus au quotidien comme « mes » droits à moi. « Moi, j'ai droit à ceci, à cela... » : c'est à la société de m'assurer ces droits, et non plus moi qui suis responsable pour ma part des droits de l'autre, des autres, de chacun et de tous. Beaucoup ont tendance à se désarrimer de la relation à autrui. Pourquoi devrais-je donc me soucier de mon frère qui subit des traitements cruels, inhumains ou dégradants ?

Or, on l'oublie, la Déclaration de 1789, celle qui a fait de la France la patrie des droits de l'homme, parle des « droits de l'homme et du citoyen ». Autrement dit, la dimension citoyenne et démocratique est partie intégrante des droits humains : elle ne peut être dissociée de l'affirmation de ma liberté personnelle. De même, dans l'article 1<sup>er</sup> de la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH), on cite toujours la première partie : « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits », mais jamais la suite : « Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité. » Il faut en être conscient : si moi, je ne suis pas le gardien de mon frère, lui, au nom de quoi devrait-il l'être à mon égard ? « Comme vous voulez que fassent pour vous les hommes, faites de même pour eux », nous dit la Règle d'or (Luc, 6, 31). La fraternité doit être une préoccupation portée par tous, sinon il se passe ce que nous voyons sous nos yeux : le souci de l'humain passe au second plan derrière les préoccupations du chacun pour soi dans nombre de choix économiques et politiques, quand la fraternité n'est plus portée par l'opinion publique. Heureusement, il demeure aussi dans notre société une capacité de générosité considérable, comme en témoignent tant d'associations de la société civile qui assurent d'innombrables services auprès des personnes en difficulté et se mobilisent pour leurs droits.

Dans notre perspective chrétienne, c'est à chacun de nous que Dieu pose la question « qu'as-tu fait de ton frère ? », non seulement au sujet de nos plus proches, mais au sujet de ceux que, de par sa paternité universelle, il nous donne comme frères et sœurs sans exclure personne. Dieu veut que s'établisse au sein de l'humanité dans son ensemble un climat de fraternité où chacun se sente responsable de son frère, d'où qu'il vienne, et quoi qu'il ait fait. Tout particulièrement pour ceux qui sont en situation de fragilité : malades, personnes âgées, enfants, migrants, SDF, victimes de harcèlement, détenus, etc. Dans les centres de détention et de rétention, la fonction de gardien devrait être comprise au sens plénier du

terme : non pas « garde-chiourme », mais tout au contraire gardien de l'humanité de ceux qui y sont détenus. Non pas chargés de leur faire bien sentir le poids de réprobation qui les fait mettre à l'écart de la société par des pratiques délibérées d'humiliation, mais tout au contraire chargés de les aider à se relever.

Il y a heureusement dans les prisons actuellement des membres du personnel pénitentiaire, des médecins et psychologues, des membres d'ONG et associations qui prennent en charge ce souci. Ils devraient être bien davantage soutenus par les autorités. C'est l'opinion publique et le climat général de notre société qu'il s'agit de travailler à changer : nos Églises ont là une responsabilité particulière pour faire entendre cette parole « qu'as-tu fait de ton frère ? » au sujet de tant de situations déshumanisantes. Y compris en leur sein, comme les révélations d'abus nous y rendent particulièrement sensibles.

### « AUJOURD'HUI, TU SERAS AVEC MOI DANS LE PARADIS » (LUC, 23, 42-43)

C'est cela que Jésus répond au « bon larron » qui, crucifié à côté de lui, lui demande : « Jésus, souviens-toi de moi quand tu viendras dans ton royaume. » Cet homme est tout à fait conscient que le châtiment qu'il subit est mérité pour les fautes qu'il a commises. Mais il a compris aussi que, dans le « royaume » que Jésus vient annoncer et semer parmi nous, et devant Dieu, ce n'est pas seulement la justice qui est la règle. Elle s'accompagne indissociablement de la miséricorde et de la remise des dettes. Il y a la justice, et ce larron sait ce qu'elle dit à son propre égard. Mais il a compris aussi que ce n'est ni le seul ni le dernier mot de Dieu à notre égard. Notre faute, quelle qu'elle soit, suscite sans cesse la volonté de Dieu de nous sauver de nos fautes. Jamais Dieu ne se résignera à nous laisser nous enfoncer dans le mal qui nous conduit à la mort :

« Mon peuple s'accroche à son infidélité : on l'appelle vers le haut, mais aucun ne s'élève. Vais-je t'abandonner, Éphraïm, et te livrer, Israël ? [...] Non ! Mon cœur se retourne contre moi ; en même temps, mes entrailles frémissent. Je n'agirai pas selon l'ardeur de ma colère, je ne détruirai plus Israël, car moi, je suis Dieu, et non pas homme : au milieu de vous je suis le Dieu saint, et je ne viens pas pour exterminer. » (Osée, 11, 7-9)

Dieu est bouleversé d'émotion – littéralement « pris aux entrailles » – devant le malheur qui atteint les êtres humains, que ce soit ou non de leur faute, ceux qui sont victimes comme ceux qui se sont rendus coupables. On voit dans les Évangiles Jésus, à la suite des prophètes, éprouver personnellement ce sentiment à de nombreuses reprises, devant les foules « harassées et prostrées, comme des brebis qui n'ont pas de berger » (Matthieu, 9, 36) comme devant les aveugles ou les lépreux (Matthieu, 20, 34 ; Marc, 1, 41). C'est aussi ce qu'il dit dans sa prédication où il montre Dieu « pris aux entrailles » devant nous à travers la figure du maître qui remet à son serviteur son immense dette (Matthieu, 18, 27) ou du père qui voit son fils revenir à lui (Luc, 15,20).

Ainsi la miséricorde, face à notre faillibilité humaine, est-elle constitutive du « royaume » de Dieu : justice *et* paix, amour *et* vérité (Psaume 85[84], 11). Car, dans ce royaume, règne une logique de générosité, de surabondance et pas seulement d'équivalence ni de rétribution<sup>3</sup> : fautes et péchés ne sont pas ce qui détermine le regard que Dieu porte sur nous. Tel est aussi le regard que nous-mêmes nous sommes invités à porter dès maintenant les uns sur les autres pour commencer à

instaurer ce royaume : la volonté, insurmontable, que rien chez l'autre ne doit décourager, que l'autre vive et retrouve la plénitude de son être. Cette logique de surabondance s'enracine dans ce que nous pouvons comprendre du mot hébreu *hesed* que la Bible attribue d'abord à Dieu lui-même : ce mouvement du cœur, ce désir irrésistible de répandre envers et contre tout sa propre dynamique vitale, son amour que rien ne peut arrêter.

C'est ce *hesed* que le Christ est venu semer et faire rayonner au sein de l'humanité en nous partageant son souffle vital, l'Esprit saint, et que nous pouvons à notre tour partager et faire fructifier dans toutes nos relations. Le « royaume de Dieu » n'est pas seulement « à venir », il est « déjà là », tout proche de nous, à notre portée. À nous de cultiver au sein de la société cette logique de générosité pour que, dès maintenant, elle commence à s'y développer et transforme nos façons de vivre en nous démarquant de la stricte logique de récompense et de punition qui règne dans notre société, et en conjuguant justice et bonté comme nous y invite par exemple la parabole des ouvriers qui, embauchés en fin de journée, reçoivent le même salaire que ceux qui ont porté le poids du jour et de la chaleur (Matthieu, 20, 1-16).

Ce doit être particulièrement le cas dans le domaine de la justice. Au nom de ce royaume en gestation et de sa logique de générosité qui refuse de s'en tenir à l'équivalence entre la peine et la faute commise, nous avons non seulement à contester toutes les formes de déshumanisation, particulièrement les TCID, mais à prôner une justice orientée au contraire vers un surcroît d'humanisation pour toutes les personnes en cause. La sanction est nécessaire, mais elle doit avoir toujours pour but une humanisation et non l'inverse : pour les personnes victimes, la reconnaissance de leurs droits et de leur souffrance ; pour les personnes coupables, un chemin de réhabilitation ; pour la société dans son ensemble, une réaffirmation du respect des lois. Mais la justice et l'organisation de nos prisons ne suivront cette voie d'humanisation que si la société tout entière soutient cette orientation. Il nous revient de soutenir et de développer dans notre société tout ce qui participe de cette logique de générosité et de surabondance qui caractérise le royaume de Dieu : une logique qui relève d'une volonté fondamentale d'humanisation en croissance pour tous et chacun.

En tant que chrétiens, il nous est alors demandé d'être attentifs aux « signes des temps » : tous ces lieux, toutes ces initiatives qui, dans notre monde actuel, favorisent l'humanisation, la générosité et donc où le royaume de Dieu commence à germer et à grandir.

### « COMME PROPHÈTE DES NATIONS, JE T'AI DONNÉ » (JÉRÉMIE, 1, 5)

Face au silence des responsables politiques comme de l'opinion publique qui, trop souvent, entoure les TCID, des voix doivent s'élever pour protester avec force. Sinon, nous nous en rendons complices.

Il faut donc porter une parole publique contre ces pratiques, d'abord devant les instances compétentes qui ont mis en place des mécanismes de surveillance contre ces pratiques déshumanisantes<sup>4</sup>. C'est ce que font de nombreuses ONG, qui œuvrent activement par leur plaidoyer devant ces instances, en particulier en déposant des rapports alternatifs. C'est ce que font aussi les mouvements spontanés, puis parfois organisés, de dénonciation, notamment concernant les violences faites aux femmes.

Les Églises en tant que telles, des ONG chrétiennes, comme la FIACAT<sup>5</sup> et bien d'autres, prennent leur part de ce travail de plaidoyer. Dénoncer en permanence les injustices qui détruisent notre humanité relève de leur responsabilité citoyenne. Cela relève en même temps de la responsabilité prophétique dans laquelle Dieu les établit : Dieu envoie ses prophètes pour nous rappeler sans cesse les paroles qui mènent à la vie. Aussi ceux qui vont rendre un culte à Dieu, « quand ils traversent la vallée de la soif, ils la changent en source » (Psaume 84 [83], 7). Telle devrait être donc notre préoccupation constante, dès que nous traversons des « vallées de la soif », telles celles où se trouvent les personnes victimes des TCID.

Cette fonction prophétique s'exerce au sein et au service de la société. Sans se poser en donneurs de leçons, nos Églises et leurs membres devraient être particulièrement attentifs à tout ce qui, dans les structures sociales comme dans les mentalités collectives, porte à la déshumanisation d'une manière ou d'une autre. Et en premier lieu, nos Églises ont à se demander dans quelle mesure elles-mêmes participent de ces processus de déshumanisation, tant par leurs propres pratiques internes que par leur parole publique.

Au nom de cette fonction prophétique, à nous de reprendre à notre compte et de traduire pour aujourd'hui, face à toutes les formes d'injustice et de déshumanisation, les paroles des prophètes qui restent d'une brûlante actualité. C'est Dieu qui ne supporte ni la torture, ni les pratiques dégradantes et inhumaines, ni toutes les façons que nous avons de nous écraser les uns les autres. C'est en son nom que doit s'élever notre protestation, pour que ceux qui ont soif de dignité humaine trouvent près de nous une source vive. Et puisque la phrase du psaume citée plus haut s'applique à ceux qui montent à Jérusalem rendre un culte au Temple, elle nous rappelle que notre culte aujourd'hui restera vain, sans valeur aux yeux de Dieu, si nous sommes restés muets et sourds face à la soif d'humanité qui tient tant de nos sœurs et de nos frères.

La difficulté est de faire prendre conscience de l'inhumanité de si nombreuses situations de violence, et particulièrement dans beaucoup de nos lieux de privation de liberté, à ceux, très nombreux, qui ignorent ou veulent ignorer ces situations. Il serait donc nécessaire de donner bien davantage la parole, au sein de nos Églises et de nos paroisses, à ceux qui sont directement témoins de ces situations : faire beaucoup plus place à l'aumônerie des prisons, aux ONG et associations qui œuvrent dans les différents lieux de détention et de rétention. Nous savons, à l'ACAT, combien il est parfois difficile de sensibiliser nos Églises à ces situations, tant au niveau des responsables que des paroisses.

En même temps, parce que cela procède de la même logique, il nous faut lutter contre le repli sur soi, sur « les siens », qui se développe à l'heure actuelle dans l'opinion publique de très nombreux pays face à la mondialisation, notamment par rapport aux étrangers et aux migrants. « Tu aimeras l'étranger comme toi-même » (Lévitique 19, 34) : les identités particulières, qu'elles soient nationales, religieuses ou autres ne doivent jamais être un motif de déshumanisation, d'exclusion de l'humanité qui nous est commune. « Il n'y a d'humanité que plurielle », disait le frère Pierre Claverie. Il lui avait fallu lui-même du temps pour découvrir que ces Algériens au milieu desquels il avait vécu son enfance, en les ignorant, étaient « son prochain, son tout proche ». C'est alors que Pierre Claverie est devenu réellement « prophète », quand il a donné sa propre vie à cette fraternité au-delà des frontières<sup>6</sup>.

Face aux peurs croissantes, aujourd'hui, devant les *autres*, c'est de l'humanité de ces autres dont nous sommes appelés à être les témoins et les prophètes, au nom de Dieu, notre Créateur et notre Père commun. Nous ne pouvons exclure personne de cette humanité fraternelle, et la tâche prophétique que Dieu nous confie est « d'humaniser l'humanité, car l'humanité [...] est une vocation : il faut sans relâche travailler à humaniser l'homme<sup>7</sup> ».

#### « ET QUI EST MON PROCHAIN ? » (LUC, 10, 29)

Cette question de savoir qui est mon prochain, autant que la réponse que lui apporte le Christ à travers la parabole du « Bon Samaritain » (Luc, 10, 30-37), sont d'une actualité permanente : aimer son prochain comme soi-même, ce n'est déjà pas si évident, mais qui vais-je considérer comme mon prochain, parmi l'ensemble des êtres humains ? L'on voit combien cette question reçoit de réponses différentes ici ou là, hier comme aujourd'hui. Jusqu'où s'étend la fraternité humaine ? Si déjà la solidarité au sein de la fratrie (familiale, clanique, nationale) est loin d'aller de soi, à combien plus forte raison le sera-t-elle si je dois l'étendre à une fraternité humaine universelle. C'est pourtant ce dont nous sommes capables, comme on en voit heureusement chaque jour des exemples – pensons aux « Justes parmi les nations » qui ont sauvé des Juifs pendant la guerre, à leurs risques et périls, simplement parce qu'il « fallait le faire ».

C'est pourquoi le Christ, lui, renverse la question. Devant l'homme victime d'une agression, gisant à moitié mort au bord de la route, qui, parmi ceux qui le voient dans cette situation, va se faire son prochain et se porter à son secours ? La question « qui est *mon* prochain ? » devient alors : qui, ici et maintenant, victime ou en danger mortel, a besoin que je *me fasse son* prochain ?

Le présent rapport a précisément pour but de rappeler à tous, et aux chrétiens en particulier, qu'il y a en ce moment, et dans tant de lieux de par le monde, des femmes et des hommes en danger mortel, victimes non seulement de torture, mais aussi, dans une logique identique, victimes de traitements cruels, inhumains ou dégradants qui leur sont infligés sans ménagement. La question nous est alors posée : qui va se faire le prochain de ces personnes pour les aider, au nom de leur dignité humaine qui a été bafouée ? Et l'on ne peut jamais dire que, si ces personnes se sont effectivement rendues coupables de crimes, elles « n'ont que ce qu'elles méritent », que « ce n'est que justice ». Comme le rappelle l'Évangile, nous n'avons pas à nous poser en juges les uns des autres : d'une part nous ne connaissons pas le cœur de l'autre, ni quelle est sa part réelle de liberté dans l'acte commis ; d'autre part, à regarder « la paille qui est dans son œil », nous oublions « la poutre qui est dans le nôtre » et qui nous rend aveugles à son égard (Luc, 6, 36-42). Encore une fois, juger les actes, oui – mais juger les personnes, c'est être aveugle sur leur humanité. Il nous est demandé tout au contraire, en tant que disciples du Christ, de nous faire d'autant plus le prochain de quelqu'un qu'il a besoin de guérison, non seulement physique, mais morale aussi et spirituelle, pour se relever de ce qu'il a commis ou subi.

La foi nous invite sans cesse à l'espérance. Face à la dure réalité de la condition humaine, si le Christ vient la partager, c'est pour que la dignité fondamentale de cette condition l'emporte

finalement sur toutes les formes de déshumanisation. Et la beauté infinie de l'être humain, créé à l'image même de Dieu, l'emportera, nous dit la Révélation biblique, sur toutes ses difformités, car Dieu ne cesse d'agir pour qu'il en soit ainsi. Même dans les conditions les pires, que ce soit dans les camps de la mort, les camps de travail forcé d'hier et d'aujourd'hui, au milieu des atrocités, il s'est toujours trouvé des femmes et des hommes pour résister et garder les yeux clairs. Pour prier aussi. Les paroles des psaumes ne cachent rien des violences sous lesquelles ploie l'humanité. Mais l'espérance reste toujours la plus forte que Dieu saura changer nos cœurs de pierre en cœurs de chair. Car les ressources du cœur humain sont infinies, capable qu'il est de surmonter l'inhumanité, qu'il l'ait subie, qu'il l'ait commise ou qu'il en ait été complice.

C'est là notre responsabilité : au nom de cette espérance, aider la lumière à se lever là où sont les ténèbres. Car « la lumière est plus forte que les ténèbres, et les ténèbres n'ont pu l'arrêter » (Jean, 1, 5).

---

1. Les rapports du Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT) du Conseil de l'Europe établissent que 90 % des cas de TCID, en Europe, se produisent dans les commissariats de police.

2. Paul Ricœur, *La Déclaration des droits de l'homme*, Responsables des droits de l'homme, Fédération internationale ACAT, Rapport annuel 1998, Bayard Editions/ Centurion, 1999, p. 85.

3. Paul Ricœur, *Equivalence et surabondance. Les deux logiques*, Esprit, mars-avril 2006, pp. 167-173

4. En France, la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH), le Défenseur des droits, le Contrôleur général des lieux privatifs de liberté. Internationalement, c'est le cas des Nations Unies, du Conseil de l'Europe, de la Commission et la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples, de la Commission et la Cour interaméricaine des droits de l'homme.

5. La FIACAT est la Fédération internationale des ACAT. Elle assure le plaidoyer des ACAT notamment devant plusieurs de ces instances internationales.

6. In « Prophétisme et Institutions », colloque théologique de l'ACAT-France 2002, *Revue d'éthique et de théologie morale*, n° 223, décembre 2002, p. 19-20.

7. *Ibidem*, Paolo Ricca, « Le rôle prophétique de l'ACAT aujourd'hui », p. 55-56.

## POUR CONTACTER L'ACAT-FRANCE

ACAT-France (Action des chrétiens pour l'abolition de la torture)

7 rue Georges Lardennois 75019 Paris, France

par téléphone : +33 1 40 40 42 43

ou par mail : [acat@acatfrance.fr](mailto:acat@acatfrance.fr)

## POUR RETROUVER NOS ACTIONS

[www.acatfrance.fr](http://www.acatfrance.fr)

 @ACAT\_France

 ACAT France

 acat\_france

 ACAT-France

